



## ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de Mouguerre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2122-18,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 28 mai 2020 fixant les indemnités pour les Maire et adjoints,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 04 février 2025, reçue au contrôle de légalité le 06 février 2025, procédant à l'élection de M. Gaston HARISMENDY comme 6<sup>e</sup> adjoint au Maire.

### **ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> : Monsieur Gaston HARISMENDY, 6<sup>ème</sup> adjoint, est délégué, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, dans le domaine de la transition écologique.

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines, et notamment pour :

- l'intégration des objectifs de développement durable dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'ensemble des politiques menées par la commune ;
- dans les secteurs de l'électricité, de l'éclairage public et des réseaux numériques : suivi des différents chantiers ou projets d'aménagement ;
- analyse et suivi de la performance énergétique des bâtiments publics ;
- l'animation et la coordination des commissions municipales en rapport avec la présente délégation (avec organisation d'une réunion par trimestre a minima et établissement d'un compte-rendu de réunion) ;
- la recherche permanente d'optimisation des moyens et de réduction des dépenses dans les domaines délégués.

Article 2 : Monsieur Gaston HARISMENDY bénéficiera des indemnités de fonction à compter de la date à laquelle il a effectivement commencé à exercer ses fonctions déléguées, à savoir le 04 février 2025.

Article 3<sup>e</sup> : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la mairie, notifié à l'intéressé et affiché en mairie. Une ampliation en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet.

En outre, une expédition en sera adressée à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Bayonne ainsi qu'à Monsieur le Receveur Municipal.

Fait à Mouguerre, le 10 février 2025

Notifié à l'intéressé le 10/02/2025  
M. Gaston HARISMENDY  
6<sup>e</sup> adjoint

Le Maire  
Roland HIRIGOYEN

